Informations de base

2007/2536(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Cambodge **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Cambodge	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/03/2007	Décision du Parlement	T6-0085/2007	Résumé
15/03/2007	Résultat du vote au parlement		
15/03/2007	Débat en plénière		
15/03/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2536(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0102/2007	13/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0103/2007	13/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0108/2007	13/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0110/2007	13/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0112/2007	13/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0117/2007	13/03/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0085/2007	15/03/2007	Résumé

Résolution sur le Cambodge

2007/2536(RSP) - 15/03/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen adopté par 59 voix pour et aucune voix contre une résolution sur le Cambodge.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement condamne le meurtre de M. Hy Vuthy, président du syndicat libre des travailleurs du Cambodge (FTUWKC) de l'usine textile Suntex (assassiné le 24 février 2007) et tous les autres actes de violence commis à l'encontre de syndicalistes. Il demande aux autorités cambodgiennes de lancer une enquête urgente, impartiale et efficace concernant ces meurtres, d'en publier les conclusions et de traduire les coupables en justice.

Les députés demandent au gouvernement cambodgien : a) de mettre un terme au climat actuel d'impunité et de sanctionner efficacement les personnes coupables de violation des droits de l'homme et des libertés civiles ; b) d'engager des réformes politiques et institutionnelles en vue de construire un État démocratique soumis à l'état de droit et fondé sur le respect des libertés fondamentales ; c) de permettre au tribunal relatif aux khmers rouges de débuter ses travaux sans plus attendre, conformément aux normes internationales en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire, de procès équitable et de procédure judiciaire régulière, comme convenu avec les Nations unies en juin 2003.

Le Conseil et à la Commission sont invités à aborder les problèmes relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit au Cambodge dans le cadre de leurs relations avec le gouvernement cambodgien.